

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 016-1077/07/BC

■ Travaux d'entretien et de grosses réparations du domaine public routier sur le territoire de Marseille. Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DIVOIAG 07/544/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des compétences dévolues à la Communauté urbaine, la Direction de La Voirie assure la gestion et l'entretien du domaine public routier de Marseille Provence Métropole.

Les travaux de voirie ainsi que les différents aménagements prévus font l'objet d'un programme pluriannuel d'entretien et de grosses réparations. Sont principalement concernés à ce titre, les travaux de réfections générales de chaussées et trottoirs, les aménagements de sécurité ainsi que les interventions courantes d'entretien.

Il existe à l'heure actuelle pour la commune de Marseille, huit marchés à bons de commande répartis par natures de travaux, et, selon un découpage géographique fonctionnel, par groupe d'arrondissements. Les lots A concernent les travaux de voirie de manière générale, et les lots B plus spécifiquement les travaux de mise en œuvre de produits hydrocarbonés.

Les marchés actuels sont en cours de validité et se terminent le 21 octobre 2008. En conséquence, il convient de prévoir leur renouvellement. Celui ci sera réalisé par l'intermédiaire d'un Appel d'Offres Ouvert, conformément aux dispositions des articles 57 à 59 du Code des marchés Publics, pour la passation de huit nouveaux marchés de type à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Ces marchés se composent de la manière suivante :

Référence du lot	Zone géographique	Montants minimums		Montants maximums	
		HT	TTC	HT	TTC
A1	Marseille Centre (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 7 ^{ème})	501 672,24	600 000,00	1 672 240,80	2 000 000,00
A2	Marseille Est (4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 11 ^{ème} , 12 ^{ème})	668 896,32	800 000,00	2 508 361,20	3 000 000,00
A3	Marseille Sud (6 ^{ème} , 8 ^{ème} , 9 ^{ème} , 10 ^{ème})	668 896,32	800 000,00	2 508 361,20	3 000 000,00
A4	Marseille Nord (13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} , 16 ^{ème})	501 672,24	600 000,00	1 672 240,80	2 000 000,00
B1	Marseille Centre (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 7 ^{ème})	1 254 180,60	1 500 000,00	4 180 602,01	5 000 000,00
B2	Marseille Est (4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 11 ^{ème} , 12 ^{ème})	1 254 180,60	1 500 000,00	4 180 602,01	5 000 000,00
B3	Marseille Sud (6 ^{ème} , 8 ^{ème} , 9 ^{ème} , 10 ^{ème})	1 254 180,60	1 500 000,00	4 180 602,01	5 000 000,00
B4	Marseille Nord (13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} , 16 ^{ème})	1 254 180,60	1 500 000,00	4 180 602,01	5 000 000,00

Les marchés résultant de cet Appel d'Offres seront contractés pour une durée de un an, renouvelable trois (3) fois par reconduction expresse, sans que leur durée totale puisse excéder quatre (4) ans.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La Délibération FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert afin de procéder au renouvellement des marchés d'entretien et de grosses réparations du domaine public routier sur la commune de Marseille,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en application des articles 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour la passation de huit (8) marchés à bons de commande pour l'entretien et les grosses réparations des voies publiques sur la commune de Marseille.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Les montants minimums et maximums de ces marchés varieront dans les limites suivantes :

Référence du lot	Montants minimums		Montants maximums	
	HT	TTC	HT	TTC
A1	501 672,24	600 000,00	1 672 240,80	2 000 000,00
A2	668 896,32	800 000,00	2 508 361,20	3 000 000,00
A3	668 896,32	800 000,00	2 508 361,20	3 000 000,00
A4	501 672,24	600 000,00	1 672 240,80	2 000 000,00
B1	1 254 180,60	1 500 000,00	4 180 602,01	5 000 000,00
B2	1 254 180,60	1 500 000,00	4 180 602,01	5 000 000,00
B3	1 254 180,60	1 500 000,00	4 180 602,01	5 000 000,00
B4	1 254 180,60	1 500 000,00	4 180 602,01	5 000 000,00

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine exercices 2008 et suivants couvrant l'exécution du marché, et sur les opérations concernant les travaux de grosses réparations et renforcements de voirie sur la commune de Marseille.

Section Investissement - S/Politique C310 - fonction 822 - nature 2315 – Chapitre 23

Section fonctionnement - S/Politique C310 - fonction 822 - nature 61523 – Chapitre 011

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN